

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 433

présenté par
M. Neuder, M. Juvin, Mme Genevard, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Taite, Mme Bonnet,
M. Brigand, Mme Corneloup, M. Ray, Mme Petex, M. Cordier, M. Dubois, Mme Valentin,
Mme Dalloz, M. Habert-Dassault et Mme Duby-Muller

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« par le suicide assisté et par l’euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à nommer de façon plus conforme la réalité juridique de ce texte.